



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

177, chaussée Royale - Résidence La Chapelle - 97460 Saint-Paul
☎ 0262 22 64 08 📠 0692 22 88 39 ✉ ffcrun@orange.fr 📺 comité régional de cyclisme de La réunion

COMMISSION REGIONALE DE BMX

REGLEMENT DE LA COUPE, DU CHALLENGE ET DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE BMX SAISON 2018 / 2019

Déroulement de la Coupe Régionale et du Challenge

Rappel : pour la saison 2019 le maillot du club est obligatoire pour tous les pilotes ainsi que les plaques latérales

La Coupe Régionale se déroulera en 2 phases :

- La première phase démarrera en Novembre 2018 et se terminera en décembre 2018. Elle comportera **3 journées de compétition** et cette phase s'appellera « **Phase qualificative** ».
- La seconde phase qui suivra démarrera en Février 2019 et se terminera en Mai 2019. Elle comportera **6 journées de compétition** et sera appelée « **Phase finale** ».
En parallèle de la Coupe de la Réunion se déroulera le **Challenge Régional** qui sera réservé aux pilotes qui n'auront pas été sélectionnés à l'issue de la phase de qualification ainsi que les Prélicenciés.
Le Challenge se déroulera de Février 2019 à Mai 2019 en même temps que la phase finale de la Coupe Régionale.
Le Championnat Régional aura lieu après la 3^{ème} manche de la phase finale de la Coupe Régionale, sur une journée.
- Le tirage au sort pour la désignation du club organisateur se fera lors de la 1^{ère} manche de la phase finale.

Mode de répartition des pilotes entre la Coupe Régionale et le Challenge

A l'issue des 3 journées de qualification, un classement sera effectué suivant la grille officielle d'attribution de points du règlement de la FFC.

Les résultats obtenus serviront au départage et à la répartition des pilotes.

Toutefois, toutes les catégories ne seront pas concernées du fait qu'il est nécessaire d'avoir au moins 20 pilotes pour pouvoir créer une Coupe Régionale et un Challenge en parallèle.

Seront concernées par ces qualifications les catégories suivantes :

- Poussin, Pupille et Benjamin
- Minime et Cadet

Les autres catégories auront une Coupe Régionale se déroulant sur les 6 journées de la phase finale, plus les points issus du classement de la phase qualificative.

1) Règlement de la saison 2018/2019

Les catégories d'inscription seront celles de l'année 2019.

Les catégories de base en version regroupées garçon et fille seront les suivantes :

- Prélicencié garçon et Fille
- Poussin garçon et Fille Pupille
- Pupille garçon et Fille Benjamine
- Benjamin garçon et Fille Minime
- Minime garçon et Fille Cadette
- Cadet garçon et Junior Fille
- Junior et 19 ans et plus (20'')
- Cruiser 34 ans et moins et Cruiser 35 ans et plus

2) Le déroulement de la phase qualificative

- 3 journées de compétition
- 2 manches par journée pour les catégories : Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et 19 ans et plus
- 1 manche par journée pour les autres catégories.

Dans un souci d'équité et conformément au Règlement Fédéral, les pilotes de la catégorie Minime 1 et 2 ne seront pas autorisés à rouler en pédales automatiques en 2018.

2.1) Le classement général et mode de qualification à l'issue de la phase qualificative

Deux classements généraux à l'issue de la phase de qualification seront établis :

- Classement général de la phase de qualification
 - Le classement général pour les catégories : Benjamins Minimes, Cadets, Juniors et 19 ans et plus : résultats calculés sur les 6 manches courues.
 - Le classement général pour les autres catégories : résultats calculés sur les 3 manches courues.
En cas d'annulation d'une des manches, le classement se fera sur l'ensemble des manches courues.

- Qualifications pour la phase finale de la Coupe Régionale
- Les 16 premiers du classement général des catégories Poussin, Pupille, Benjamin, Minime et Cadet sont admis à courir à la phase finale de la Coupe Régionale.
- Les pilotes des catégories Juniors et 19 ans et plus, Cruisers 1 et 2 sont tous sélectionnés pour la phase finale.
 - Qualifications pour le Challenge Régional
- Les pilotes non sélectionnés pour la Coupe Régionale sont qualifiés pour le Challenge Régional.
Sont concernés : les catégories Poussin, Pupille, Benjamin, Open (Minime et Cadet).
- ❖ En cas d'égalité de points le départage se fera comme suit :
 - 1- Nombre de meilleures places lors des manches
 - 2- Résultat de la dernière manche courue

Les pilotes pré-sélectionnés devront, pour être définitivement retenus à la Coupe Régionale, justifier de leur licence 2019 au plus tard le 15 Février.

Les clubs devront transmettre les listes des pilotes concernés et licenciés, au 15 Février 2019 au Comité Régional de Cyclisme.

2.2) Récompenses de la Phase Qualificative

- Trophée aux 3 premiers de chaque catégorie,
- Médaille aux 5 pilotes Prélencés hors podium.

3) Le déroulement de la phase finale

La phase finale comprendra pour la Coupe Régionale et le Challenge :

- 6 journées de compétition
- 2 manches par journée pour les catégories : Benjamin, Minime, Cadet, 17et plus

3.1) Le classement général final

2 classements généraux seront établis et correspondront à :

- La Coupe Régionale
- Le Challenge Régional

Le classement par catégorie sera le suivant :

- Coupe Régionale catégorie Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet, Junior, 19 ans et plus, Cruiser 1 et Cruiser 2 (toutes les manches courues seront comptabilisées, phase qualificative + phase finale)
- Challenge Régional catégorie Poussin, Pupille, Benjamin et Open (toutes les manches courues seront comptabilisées, de la phase finale)
- Catégorie Prélencés, (toutes les manches courues seront comptabilisées, phase qualificative + phase finale)

Le Championnat Régional

Il se déroulera sur une journée.

Les catégories seront identiques à celles de la Coupe Régionale.

4) Les récompenses

(a) Phase finale Coupe Régionale

- Trophée aux 3 premiers de chaque catégorie

(b) Phase finale Challenge Régional

- Trophée aux 3 premiers de chaque catégorie
- Médaille aux 5 pilotes Prélencés hors podium.

(c) Championnat Régional

- Coupe aux champions de chaque catégorie (prise en charge par le Comité)
- Trophée au 2^{ème} et 3^{ème} (prise en charge par le club organisateur)
- Médaille aux 5 pilotes Prélencés hors podium.

(d) Trophée Jacques DIJOUX

Le Trophée Jacques DIJOUX récompensant le meilleur club de l'année 2019, sera attribué suivant le nombre de vainqueurs de la Coupe Régionale, du Challenge et du Championnat sur la saison.

Il est remis en jeu chaque année avec une prime de **500 €** versé au club gagnant et prise en charge par le Comité Régional de Cyclisme.

5) **Récompenses pour le classement général de la saison**

L'ensemble des récompenses est pris en charge par le Comité.

(a) **Coupe Régionale**

- Trophée pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} des catégories Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet, Junior, 19 ans et plus, Cruiser 34 ans et moins et Cruiser 35 ans et plus,
- Prime aux 8 premiers pilotes de la catégorie 17 ans et plus.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
250 €	200 €	150 €	100 €	80 €	70 €	60 €	50 €

(b) **Challenge Régional**

Trophée aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} des catégories Précidence, Poussin, Pupille, Benjamin, Open

(c) **Championnat Régional**

- Remise de maillots aux Champions Régionaux

6) **Sélection Régionale**

(a) **Mode de sélection FRANCE**

Seuls les 8 finalistes de chaque catégorie à l'issue de la Coupe Régionale seront autorisés à participer aux compétitions nationales. **Aucune dérogation ne sera acceptée par la Commission Régionale de BMX.**

Les féminines pourront faire acte de candidature qui sera étudiée par la Commission Régionale de BMX.

A noter que les juniors ont la possibilité de choisir entre :

- 1) Participer à la catégorie championnat
- 2) au challenge France dans la catégorie 17-24 ans

Dans le cas n° 1, le pilote ne pourra plus concourir dans la catégorie 17-24 pour Europe et Monde

(b) **Mode de sélection EUROPE et MONDE**

Il est nécessaire de rappeler qu'un seul pilote par catégorie d'âge ne pourra être sélectionné au niveau régional.

Seuls, les pilotes ayant fait acte de candidature pourront être qualifiés à l'issue des résultats obtenus par l'ensemble des manches de la Coupe Régionale de la phase finale. En cas d'égalité de points, la meilleure place au Championnat Régional fera office d'arbitrage.

Pour cette raison, les pilotes désirant participer aux épreuves du Challenge européennes et mondiales devront se faire connaître dans les meilleurs délais (fin Mars).

A NOTER : Pour Europe et Monde

En cas de désistement du 1^{er} au classement général final d'une des catégories le pilote remplaçant devra obligatoirement recevoir l'aval de la Commission Régionale BMX pour faire partie de la sélection. Chaque cas sera examiné sur les résultats et la valeur sportive de l'athlète parmi les finalistes, par ordre du classement général final.